Appel aux candidatures: Consultant.e pour l’élaboration d’un guide pratique sur la gestion des forêts communautaires au Gabon

mars 2025

Norad Termes de référence

* **Consultant** : Organisation ou consultant.e individuel.le
* **Bénéficiaires :** Brainforest (Gabon) et ClientEarth (international)
* **Date de début de la consultance :** 27 mars 2025

# 1 Contexte du projet

Brainforest est organisation non-gouvernementale (ONG) de droit gabonais créée en 1998 avec pour objectif principal de soutenir les initiatives en faveur de la protection de l’environnement de manière générale, et sur la gouvernance des ressources naturelles en particulier. Les questions liées à la **protection des forêts**, la tenure foncière, à la transparence, aux **droits des communautés locales et des populations autochtones** et défenseurs de l’environnement ainsi qu’à la **redistribution équitable des revenus** issus de l’exploitation des ressources naturelles, demeurent au centre de ses actions.

ClientEarth est une organisation de droit de l’environnement d’intérêt public fondée en 2007. Notre travail combine une approche juridique avec l’analyse scientifique et politique afin de trouver des solutions pratiques aux problèmes environnementaux de notre temps ([www.clientearth.org](http://www.clientearth.org)).

ClientEarth cherche à soutenir le développement, la mise en œuvre et l’application de lois et politiques publiques. Nous cherchons à améliorer l’usage et l’efficacité de la loi dans l’Union Européenne ainsi que dans certains pays cibles dans le but de minimiser les impacts de l’agriculture, des industries extractives et de la coupe illégale sur les forêts. Nous nous concentrons à la fois sur les aspects procéduraux et substantiels des lois afin qu’elles deviennent des mécanismes effectifs et équitables de protection des forêts. L’utilisation et la gestion améliorée des forêts peuvent contribuer à une réduction des inégalités et de la pauvreté, en particulier pour les communautés qui dépendent des forêts au quotidien.

Depuis plusieurs années, ClientEarth travaille au Gabon, Ghana, Libéria, République du Congo et en Côte d’Ivoire afin de permettre aux organisations de la société civile de prendre part aux processus de réforme et de mise en œuvre de la loi. Notre travail s'appuie sur le rôle central que joue la loi dans le développement et la mise en œuvre de systèmes de gouvernance communautaire des forêts.

Au Gabon, la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique, de même que l’éradication de la pauvreté sont des enjeux majeurs car elles contribuent au développement durable. C’est pour cette raison que les autorités ont mis en place des mesures efficaces pour gérer durablement l’écosystème forestier mais aussi des mesures de compensations pour les communautés riveraines. C’est le cas de l’attribution des forêts communautaires.

En effet, selon le Code forestier en son article 156,« La forêt communautaire est une portion du domaine forestier rural affectée à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d’entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources naturelles à partir d’un plan de gestion simplifié ». De nombreux textes régissent les forêts communautaires au Gabon, à savoir :

1. Les dispositions relevant du Code Forestier allant de l’article 156 à 162 ;
2. Le décret 000692/ PR/MEFEPEPN, fixant les conditions d'exercice des droits d'usage coutumier en matière de forêt, de faune, de chasse et de pêche en application à l'Article de la Loi 016/01 ;
3. Le décret 01028/PR/MEFEPEPN, fixant les conditions de création des forêts communautaire ;
4. Le décret 0106/ MFEPRN, portant droit de réservation d'une forêt par une communauté villageoise ;
5. L’arrêté 018/ MFEPRN, fixant les procédures d'attribution d'une forêt communautaires ;
6. L’arrêté 00366/MEF/CAB-ME définissant le modèle de contrat de fermage pour l'exploitation du bois d'œuvre dans les forêts communautaires ;
7. L’arrêté 00365/MEF/CAB-ME définissant les normes d'exploitation des bois d'œuvre dans les forêts communautaires ;
8. La Décision 0926/MEF/SG/DGF/DFCom, fixant les valeurs mercuriales de bois en grume applicables dans les forêts communautaires**.**

Etablir des liens entre diversité biologique, réduction de la pauvreté et développement est une tâche cruciale. Cela implique de renforcer les droits des populations pauvres sur leurs ressources et de développer des mesures d’incitations financières par lesquelles ces populations, établies dans des zones riches en diversité biologique, seraient rémunérées par ceux qui bénéficient de ces services. C’est pour cette raison que Brainforest a mis en œuvre avec l’appui technique du ClientEarth le projet ‘‘Etablir des bases juridiques pour des forêts et des moyens de subsistance durables (2021-2025)’’ dans le cadre de l'Initiative internationale sur le climat et les forêts de la Norvège (NICFI). Le projet vise à accompagner les communautés pour une meilleure gestion de leurs forêts communautaires. Ce projet, qui a une durée de cinq ans, a mis en œuvre diverses activités, entre autres, les renforcements des capacités des communautés sur les outils de gestion des forêts communautaires, le fonctionnement des entités juridiques de gestion (associations communautaires), et la place de la femme dans la gestion des forêts. Les leçons apprises dans la mise en œuvre de ce projet révèlent que nombre de ces associations éprouvent encore de réelles difficultés dans la gestion de leurs forêts communautaires. Pour répondre à ce besoin et dans le cadre d’un appui offert aux communautés et autres parties prenantes, Brainforest et ClientEarth recrutent un(e) consultant(e) pour l’élaboration d’un guide opérationnel pour une gestion durable des forêts communautaires.

# 2 Objectif de la consultance

Le travail qui fait l’objet de cette consultance a pour but de contribuer au renforcement de la gestion durable des forêts communautaires par les communautés et toutes les parties prenantes. L’objectif de cette consultance est d’élaborer un guide simplifié, afin de faciliter la compréhension des règles et procédures régissant la gouvernance des forêts communautaires par les acteurs impliqués dans sa gestion, notamment les communautés rurales.

# Activités

Les activités s’articulent autour des axes suivants :

1. Entretiens avec l’équipe de projet et analyse des documents de projet pour collecter les informations, expériences et leçons apprises dans le cadre de l’appui aux communautés du projet.
2. Définition de la structure du guide (par exemple, étapes de la création d’une forêt communautaire, gestion de l’association, organisation d’élections ou d’AG, procédures à suivre en cas de suspension, etc.).
3. Rédiger un guide opérationnel à travers les données qui lui seront fournies par l’équipe de projet ;
4. Rédiger dans un langage clair, compréhensible, pédagogique et adapté aux réalités des communautés locales. Cela inclut de définir et simplifier certains concepts juridiques ou procédures administratives complexes.
5. Réalisation d’illustrations : Collaborer avec un ou une illustrateur/illustratrice (si nécessaire) pour créer des supports visuels qui accompagnent le texte.
6. Révision et validation avec les parties prenantes (autorités compétentes, société civile, communautés locales, secteur privé) ;
7. Appuyer la vulgarisation du guide à travers le développement des matériaux de communication et de formation, en collaboration avec l’équipe de communications de Brainforest.
8. Présentation du Guide lors de l’atelier de clôture du projet Norad (date à déterminer)

# Méthode

Les activités seront conduites en collaboration avec une personne designée à ClientEarth (basée en Europe) ainsi qu’une personne désignée à Brainforest.

Des réunions régulières avec les personnes chargées de la supervision seront organisées par téléphone ou Teams pour assurer la coordination et suivre la progression du travail en cours, donner des conseils et indications si nécessaire.

ClientEarth tient à jour une base de données juridique incluant les lois relatives aux forêts et aux ressources naturelles applicables au Gabon qui sera mise à la disposition pour la conduite des activités.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation des activités listées ci-dessus est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Dates prévisionnelles** | **Activité** |
| 27 ou 28 mars 2025 | Réunion du cadrage |
| avril – mai 2025 | Collecte d’informations sur les besoins exactes de la consultance ;Echanges avec Brainforest et ClientEarth pour définir le cadre de la réalisation du guide et les étapes à suivre  |
| 15 mai 2025 | Présentation du premier draft du Guide  |
| mai-juin 2025 | Consultation avec les parties prenantes (société civile, administration) |
| 16 juin 2025 | Présentation de la version finale du Guide  |

Conformément aux politiques de ClientEarth, le/la consultant.e maintiendra une confidentialité absolue sur la consultance et les participant.es des communautés à tout moment, et s’assurera que les documents de travail sont conservés en sécurité.

Le/la consultant.e conduira cette consultation avec un soin et une compétence raisonnable et conformément aux meilleures pratiques, en se conformant à toutes les lois et réglementations applicables.

Toutes les analyses et recherches menées au cours de cette consultation seront la propriété de ClientEarth. Norad détiendra une licence non exclusive et sans redevance pour utiliser toutes les recherches et analyses.

# Profil du/de la candidat/e

Le/la consultant.e devra répondre aux critères de sélection suivants :

**Qualifications (essentielles) :**

* Diplôme d'études supérieures en foresterie, gestion des ressources naturelles, développement rurale ou autre domaine pertinent

**Expérience :**

* Au moins cinq (5) années d’expérience à plein temps dans la gestion des forêts ou des ressources naturelles au Gabon ou en Afrique centrale
* Expérience de travail avec les organisations de la société civile et les autres parties-prenantes aux processus multi-acteurs
* Expérience sur terrain y compris avec les initiatives de la foresterie participative ou communautaire est un atout ;

**Compétences :**

* Capacités analytiques, verbales et rédactionnelles
* Excellentes compétences communicationnelles et interpersonnelles permettant de favoriser le dialogue entre acteurs, avec une approche sensible au genre
* Capacités à travailler de manière indépendante et proactive
* Aptitude de recherche et d’analyse, y compris les méthodes de recherche ;
* Capacité à développer et maintenir de bonnes relations avec divers groupes d’acteurs
* Connaissance profonde du secteur forestier en général et de la foresterie communautaire en particulier ;
* Bonne connaissance des principes et procédures au Gabon pour la gestion durable des ressources naturelles pour les objectifs divers telle que l’exploitation du bois, la valorisation des produits forestiers non-ligneux, la production du bois-énergie, et la conservation ;
* Connaissance en informatique et aptitude administratives et financières
* Attention aux détails et bonne organisation de travail

# Calendrier et rémunération

La mission débutera à la signature du contrat, dans la deuxième semaine de mars 2025 (flexible) et prendra fin après la réalisation des activités.

Le montant de la rémunération ainsi que les tranches de paiement seront déterminés après discussion entre ClientEarth et le/la consultant.e sélectionné.e conformément aux documents envoyés avec la candidature. Les consultant.e.s sont invité.e.s à fournir leur nombre de jours et leur tarif journalier.

Sont notamment à la charge du consultant : le bureau, le logement, les moyens de transports, l’équipement informatique et fournitures de bureau, les frais de communication, les obligations d’impôt sur le revenu et autres assurances.

# Candidatures et contact

Les organisations et consultant.e.s individuel.le.s répondant au profil défini peuvent postuler avant le **21 mars 2025**.

Les candidatures à la consultance doivent comprendre les documents suivants en français :

* Un CV récent ;
* Une lettre de candidature décrivant l’expérience passée, les domaines d’expertise, et l’intérêt de la personne intéressée pour la consultance ;
* Une explication de la manière dont le/la consultant.e abordera les tâches décrites ;
* Une indication du temps nécessaire pour entreprendre les tâches décrites ;
* Une indication du fait que les tâches seront réalisées par un.e ou plusieurs consultant.e.s ; et
* Un plan de travail et un budget indicatif, incluant le montant des taux journaliers (en euros)

Tou.te.s les candidat.e.s doivent également confirmer par écrit qu’aucune des situations suivantes ne s’applique :

1. Ils/Elles sont en faillite ou en liquidation, font administrer leurs affaires par les tribunaux, ont conclu un accord avec des créanciers, ont suspendu leurs activités commerciales, font l’objet de procédures concernant ces questions ou se trouvent dans une situation analogue découlant d’une situation similaire, procédure prévue par la législation ou la réglementation nationale ;
2. Eux/Elles-mêmes ou des personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur eux/elles ont été condamné.e.s par un jugement définitif pour une infraction concernant leur conduite professionnelle ;
3. Ils ont commis une faute professionnelle grave ;
4. Ils n’ont pas rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel ils/elles sont établi.e.s ;
5. Eux/Elles-mêmes ou des personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur eux/elles ont été condamné.e.s pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou blanchiment d’argent par un jugement définitif ; et
6. Ils/Elles recourent au travail des enfants ou au travail forcé et/ou pratiquent la discrimination, et/ou ne respectent pas le droit à la liberté d’association et le droit d’organisation et de négociation collective conformément aux conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail (OIT).

Les candidatures doivent être soumises **avant le 21 mars 2025** à Elvis MVE (elvisjoe165@gmail.com) et à Patricia Iacob (piacob@clientearth.org). Les candidatures seront examinées en fonction d’une combinaison de critères techniques et financiers. Pour toute question concernant le contenu ou la procédure de cette consultance, veuillez contacter par mail les personnes indiquées ci-dessus.

Ces termes de référence peuvent être négociés avec le/la consultant.e retenu.e avant la signature du contrat